Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_092-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Convocations envoyées le : 12 mai 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

28 présents : Mmes et MM MORETTE, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, DOUCET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, GENTILINI, BUSSON, GRESSIEUX, PETIT.

4 absents ayant donné pouvoir :

Bernard DOUADY	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Ludovic MARKARIAN
Vincent BEAUFOUR	à Magali OTT
Fabrice ORE	à Frédéric LECLERC

1 absent : Laurent THIEUX

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Catherine MILANETTO – Laure LELANDAIS

DELIBERATION 2026-92 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ET DESIGNATION D'UN REPRENSENTANT TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES *AD HOC* – ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

Monsieur Vincent MORETTE, Maire, donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé de réaliser un groupement de commandes pour des services de télécommunication entre la commune de Montlouis-sur-Loire, la communauté de communes Touraine-Est Vallées et l'office de tourisme Montlouis-Vouvray.

Cet accord-cadre comprend 3 lots :

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_092-DE

Lots	Désignation des lots
1	• Téléphonie fixe VGA ou directe : lignes analogiques (RTC), T0, T2, Trunk SIP, SDA, acheminement des communications entrantes et sortantes depuis et vers toutes les destinations ; • Solutions IP de substitution au lignes analogiques (RTC) ; • Accès réseaux VPN MPLS sur tous les supports (xDSL, FTTx, 4G) ; • Accès Internet symétrique (SDSL, FTTO) ; • Numéro SVA.
2	• Accès Internet asymétrique type box avec ou sans ligne téléphonique VOIP (xDSL, FTTH, 4G, etc.).
3	• Services de téléphonie mobile et terminaux mobiles.

Le présent accord-cadre est mono-attributaire et exécuté sans minimum et un montant maximum de :
- 50 000,00 € HT pour le lot 1 ;
- 20 000,00 € HT pour le lot 2 ;
- 20 000,00 € HT pour le lot 3.

Il convient d'approuver la convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement du groupement, qui prendra fin à la notification du marché (article 2-2). La mission du coordonnateur ne donnant pas lieu à indemnisation (article 6).

Pour choisir le titulaire du futur marché, une commission d'appel d'offres *ad hoc* peut être constituée lorsqu'un groupement de commandes est composé en majorité de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux. La CAO *ad hoc* est composée des membres suivants :
1° Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;
2° Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés par chaque personne morale adhérente au groupement de commandes.

Pour rappel, outre le Maire qui est président de droit, les membres de la commission d'appel d'offres de la commune de Montlouis-sur-Loire sont :

Nom, prénoms des membres titulaires	Nom, prénoms des membres suppléants
THIEUX Laurent	PETIT-MARQUEZ Esther
GADIN Patricia	OTT Magali
LENS Patrick	DOUCET Laurent
LECLERC Frédéric	LELANDAIS Laure
DUMAGNOU Sophie	GABORIT Gilles

Le mandataire du groupement de commandes sera la communauté de communes Touraine-Est Vallées. La commission d'appel d'offres est présidée par son représentant.

Chaque pouvoir adjudicateur signera et notifiera son marché. Pour chacun, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution, conformément à l'article L.2113-7 du code de la commande publique.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_092-DE

Le Conseil municipal,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et L2113-7 relatif aux groupements de commandes,
VU l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique et notamment ses articles L2124-2 à la procédure d'appel d'offres,
VU la composition de la commission d'appel d'offres de la commune de Montlouis-sur-Loire,

CONSIDERANT que la commune de Montlouis-sur-Loire, la communauté de communes Touraine-Est Vallées et l'office de tourisme Montlouis-Vouvray ont mutualisé leurs infrastructures informatiques et téléphoniques,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'adhérer au groupement de commande relatif au renouvellement des marchés de télécommunication avec la communauté de communes Touraine-Est Vallées et l'office de tourisme Montlouis Vouvray.

PRECISE que la communauté de communes Touraine-Est Vallées sera coordinatrice du groupement de commandes.

DECIDE qu'une commission d'appel d'offres *ad hoc* sera composée d'un représentant titulaire de chaque entité publique et de leurs suppléants.

DESIGNE les deux représentants de la commune de Montlouis-sur-Loire comme membres de la commission d'appel d'offres *ad hoc*.

Membre titulaire	Membre suppléant
Laurent THIEUX	Gilles GABORIT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération ainsi que tous les actes complémentaires nécessaires à sa bonne exécution.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 18 mai 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Catherine MILANETTO

Laure LELANDAIS

TRANSMIS au représentant de l'État le : 22 MAI 2026
RECU par le représentant de l'État le : 22 MAI 2026
PUBLIE le : 22 MAI 2026
ACTE EXECUTOIRE